

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 14/12/22

DÉCISION DU MAIRE
 N° 2022 - 252

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

**MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX ELECTRIQUES
 GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS ET ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA RUE DES GERBES
 D'ORGES**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'estimation du montant de la maîtrise d'œuvre qui permet à la collectivité de réaliser cette procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions des articles R. 2122-8 et R. 2112-1 du code de la commande publique ;
- Vu la proposition de l'entreprise Service Public Eau Energie qui s'élève à 8 580 € HT, soit 4.09% du montant prévisionnel des travaux (210 000€ HT) ;

DECIDE

- De signer un contrat avec l'entreprise ci-dessous après consultation réalisée sous la forme d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles R. 2122-8 et R. 2112-1 du code de la commande publique. Cette consultation ayant pour objet un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dissimulation de réseaux électriques génie civil de télécommunications et d'éclairage public pour la rue des Gerbes d'Orges. Le contrat prévoit les éléments suivants :

Objet	Titulaire	Montants	Délai de livraison ou d'exécution
Marché de maîtrise pour la maîtrise d'œuvre des travaux rue des Gerbes d'Orges	Service Public Eau Energie (S.P.E.E) 15 rue de Chauvrey 21430 VIANGES	8 580 € HT	La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 7 mois

A Tonnerre, le 09 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH

Maire de Tonnerre

